

# MILANNGES RELIGIEUX.

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII. Montreal, Mardi, 20 Février 1849. No. 46.

### PIE IX ET ROME.

**DÉCRET DE LA JUNTE SUPRÊME.**—Art. 1er. Une assemblée nationale avec les pleins pouvoirs de représenter l'état romain est convoquée à Rome.—Art. 2. L'objet de cette assemblée est de prendre toutes les délibérations qu'elle jugera opportunes pour déterminer le moyen de donner une organisation régulière, complète et stable à la chose publique, en conformité des vœux et des tendances de toute, ou de la majeure partie de la population.—Art. 3. Les collèges électoraux sont convoqués pour le 21 janvier prochain.—Art. 4. L'élection aura pour base la population.—Art. 5. Les représentants seront au nombre de 200.—Art. 6. Ils seront répartis entre les circonscriptions électorales actuelles à raison de 2 par chacune.—Art. 7. Le suffrage sera direct et universel.—Art. 8. Sont électeurs tous les citoyens de l'état âgés de 21 ans, qui résident depuis un an et ne sont pas privés ou suspendus de leurs droits civiques par décision judiciaire.—Art. 9. Tous les électeurs sont éligibles, pourvu qu'ils aient 25 ans.

Les autres articles sont réglementaires; nous ne reproduisons que celui qui affecte 2 scudi par jour à chaque représentant. L'assemblée se réunira le 5 février.

Ainsi donc voilà les Sturhini et les Galletti au comble de leurs vœux. Il faut entendre l'hygiène de joie des journaux radicaux: rien n'est plus emphatique que ces éloges; on en jugera par les traits suivants: "Vive le drapeau du peuple! s'écrie le *Contemporaneo*. Nous avons un gouvernement provisoire!—Nous avons la convocation de la constituante!—Déjà notre révolution a laissé deux grandes traces dans l'histoire des peuples:—Que l'Europe juge notre révolution!" Puis il insiste sur la déchéance du pouvoir temporel des Papes, et sur le retour des fils de Romulus au temps de leur antique gloire. "Nous étions descendus humiliés du Capitole ou résident tant de siècles, et nous nous étions dirigés vers le Vatican, dans l'espoir que l'inspiration religieuse donnerait à notre vie politique autant de puissance morale qu'elle avait perdu de force et d'orgueil. Mais qu'en est-il résulté? Une vie politique sans splendeur, sans grandeur; condamnés à renoncer à notre nationalité et à sacrifier nos désirs politiques à l'immobilité du pouvoir spirituel de notre prince, comme si, à nous seuls, il devait être accordé d'être chrétiens, à condition de ne pas penser à l'indépendance de l'Italie! Eh bien! retournons sur nos pas, retournons au Capitole!" En vérité quand la révolte en vient à un tel excès d'ignorance, d'ingratitude et de forfanterie, il n'y a que le ridicule qui puisse en faire justice.—Là-dessus, le fort Saint-Ange a tiré 191 coups de canon, et on a mis toutes les cloches en branle. L'œuvre Rome!

**NOUVELLES DE S. S. PIE IX.**—Nous sommes sans lettres directes de Gaëte; mais nous lisons les détails suivants dans la correspondance du *Costituzionale Romano*:

Ceux qui disent que le Pape est prisonnier à Gaëte ne disent pas la vérité. Le Pape est aussi libre qu'il pourrait l'être dans ses propres Etats: on peut dire que Pie IX commande à Gaëte bien plus que le roi de Naples: s'il exprimait le désir d'en sortir, en quelque lieu qu'il lui plût d'aller, personne ne s'opposerait à son départ. Il est entouré à Gaëte des mêmes personnes qui l'entouraient à Rome, il se trouve donc moralement dans les mêmes conditions que dans sa capitale, moins la crainte des insurrections populaires qui le menaçaient sans cesse. A Gaëte, comme à Rome, les tendances des diplomates sont diverses et se neutralisent; quant au roi de Naples, il se borne à exercer l'hospitalité d'une manière vraiment royale et avec les attentions les plus exquises. Le Pape reçoit qui il veut; personne n'entre à Gaëte qu'avec la permission du cardinal préfet des sacrés palais apostoliques, pro-secrétaire d'état. Si le Pape n'a pas voulu recevoir la députation des chambres romaines, c'est uniquement parce que les chambres ayant été prorogées par lui, il ne pouvait reconnaître la députation comme envoyée légalement. Plusieurs personnes de Rome, et même des membres des deux chambres, sont venus baiser les pieds de Sa Sainteté, et ont été parfaitement accueillis. Le sentiment toujours exprimé par le Saint-Père est qu'il maintiendra imperturbablement le *Statut* et les lois qu'il a données. Il a toujours protesté qu'il ne retirerait jamais les concessions qu'il a accordées. Quant à Rome, on peut dire que tout est aux mains de la garde civique. C'est à elle qu'appartient la défense des constitutions, c'est à elle de montrer qu'elle saura rétablir solidement l'ordre public et réclamer par ses actes et la fermeté de son attitude un prince qui ne demande qu'une nouvelle occasion de pardonner, et dont la bouche est faite pour bénir.

Mardi 22, à ce lieu un second consistoire secret. On dit beaucoup de choses sur ce qui s'y est passé, mais je ne voudrais pas hasarder des conjectures. Je vous dis seulement: Attendez et vous verrez. Rien de nouveau sinon la multitude toujours croissante de personnes qui viennent baiser le pied du Saint-Père. Je puis vous assurer que sa santé est toujours très-bonne, malgré toutes ses douleurs.

Les conférences du corps diplomatique sont quotidiennes; d'après tout ce qui en transpire, il est décidé que les concessions libérales accordées par Pie IX seront maintenues dans les limites de la constitution.

A vous, qui aimez tant la liberté et l'indépendance de l'Italie, le sort de la Sicile ne peut vous être indifférent. Or, j'ai appris que la Russie a déclaré vouloir maintenir le principe de la non-intervention, et signifié qu'elle regarderait comme un *casus belli* tout acte d'une autre puissance contraire à ce principe. Quelques nobles Siciliens sont venus ici dire qu'ils ne veulent rien de plus que l'observation de la Constitution de 1812, sous la protection des puissances. Le roi y consent, nous espérons donc que tout s'arrangera pacifiquement et que nous ne verrons pas le sang italien versé dans

une lutte stérile. Les Cardinaux Ferretti et Frانسoui sont arrivés ici, le premier de Civita Vecchia, le second de Rome. Les princes romains qui sont venus ici passeront l'hiver à Naples."

**AUTRES NOUVELLES DE SA SAINTÉTÉ PIE IX.**—Le courrier qui devait apporter les correspondances de Gaëte n'est pas encore arrivé. Nous n'avons que les récits des journaux officiels de Naples et les lettres publiées par les feuilles italiennes restées fidèles à Pie IX. Nous trouvons dans le *Costituzionale Romano* le discours que S. Em. le Cardinal Macchi a adressé au Saint-Père le jour de Noël et la réponse de S. S. Voici ce discours:

"Très-Saint-Père,

"En ce jour solennel, où se célèbre la naissance de notre divin Rédempteur, jour de bénédiction et de grâces, le doyen du Sacré-Colège, non-seulement comme interprète des sentiments des Cardinaux ses collègues, mais obéissant au vif désir qu'ils lui en ont témoigné, remplit avec joie l'un de ses plus agréables devoirs en offrant à V. S. les vœux ardents qu'il adresse au Très-Haut pour obtenir en votre faveur toutes sortes de prospérités et une vie longue et heureuse. Si dans les années précédentes, nous avons tous élevé nos mains suppliantes vers le ciel pour attirer les faveurs divines, aujourd'hui, pénétré de douleur en présence des afflictions dont le Seigneur a permis dans ses inscrutables desseins, que les puissances des ténèbres affligent l'Eglise et son Chef visible, le Sacré-Colège redouble ses ardentes prières avec une plus grande effusion de cœur, afin que la divine miséricorde, ramenant dans le sentier de la justice les esprits égares et leur faisant oublier leurs erreurs passées, compense par des consolations équivalentes les amertumes qui, à cette heure, oppressent votre cœur paternel.

Que l'auteur de tout bien daigne sécher promptement nos larmes, celles de tout l'univers catholique et d'un si grand nombre de vos fidèles sujets; qu'il enrichisse Votre Sainteté de la plénitude des dons célestes, afin que, fortifiée par la grâce divine, Elle puisse gouverner en paix et bien diriger la barque de Pierre, battue par de si furieuses tempêtes, mais contre laquelle les portes de l'enfer ne pourront jamais prévaloir.

Accueillez, très-Saint Père, avec votre bonté accoutumée, ces hommages du Sacré-Colège, qui, inséparablement unis à son Chef auguste, déclarent solennellement qu'il est prêt à verser tout son sang pour la religion, pour le Saint-Siège et pour le Vicaire de Jésus-Christ, à qui il a juré une fidélité à toute épreuve et une parfaite obéissance."

Sa Sainteté a répondu en ces termes:

"Si Nous avons toujours accueilli avec satisfaction les sentiments que Vous, seigneur Cardinal, Nous avez exprimés au nom de vos collègues, en ce moment nous les recevons avec émotion et avec reconnaissance; parce qu'ils nous sont donnés dans ces jours d'adversité où le désir d'être soutenu et conforté est toujours plus grand. Cette assistance, Nous en sommes sûr, sera accordée à Notre constante prière par Celui qui répare les plus douces consolations de cette même main qui soutient les balances de sa justice. Nous désirons vivement, seigneur Cardinal, que vous soyez l'interprète de Nos sentiments près du Sacré-Colège tout entier, en lui témoignant que Nous plaçons absolument Notre confiance en Dieu, afin que la tempête présente préparée par l'esprit d'insubordination et envenimée par le souffle de toutes les passions, soit calmée par le Seigneur, quand les limites posées par sa souveraine sagesse seront atteintes. Ce qui peut concourir admirablement à hâter ce moment, c'est sans contredit les dispositions de générosité chrétienne et de dévouement exemplaire envers Notre Personne, et envers le Saint-Siège, dont sont animés tous vos collègues. Nous prions le Seigneur dans l'humilité de Notre esprit, pour qu'il daigne les regarder avec bonté et leur donner les lumières qui sont nécessaires pour préparer les triomphes de son Eglise."

On nous permettra d'ajouter ici un trait touchant qu'on nous communique et qui est extrait d'une lettre particulière:

"Pie IX se plaît au milieu des soldats napolitains, qui sont heureux d'une foule de petits services qu'il leur demande. Un jour, une troupe de ces braves gens, gagnés par son extrême affabilité, lui dirent: "Saint-Père, nous avons une grâce à vous demander.—Tout ce que vous voudrez, mes enfants, leur répondit le doux et aimable Vicaire de Jésus-Christ.—Hé bien! Saint-Père, reprit-ils avec émotion, on nous avait dit que vous étiez la cause de tous les bouleversements de l'Italie; et nous voulons l'absolution de bien des imprécations lancées contre vous. Le grand Pape sourit et les bénit."

La lettre ajoute que tous les cardinaux de Rome sont dans le royaume de Naples, à l'exception de deux ou trois; que lous, quelle que soit leur politique privée, admirent avec vénération la confiance extraordinaire de Pie IX, qui, convaincu de l'inique vouloir de la secte impie qui triomphe à Rome, espère tout de Dieu et compte sur un meilleur avenir.

Voici maintenant ce que nous lisons dans le *Journal Constitutionnel des Deux-Siciles*.

Le jour de Noël, le corps diplomatique, après avoir complimenté le Pape par l'organe de l'ambassadeur d'Espagne, s'est rendu auprès du Cardinal Macchi, doyen du Sacré-Colège, pour lui offrir ses hommages.

Le Cardinal a remercié le corps diplomatique dans les termes suivants:

"L'honneur que me fait en ce jour le corps diplomatique me pénétre de la plus vive reconnaissance, et je ferai part de cette attention aux autres Cardinaux mes

collègues qui en seront charmés, et y verront une preuve de l'intérêt que Vos Exc. portent à notre situation actuelle. Dans ses impénétrables desseins, le Seigneur a voulu convertir en amertume les applaudissements qui avaient été son Vicaire, notre bien-aimé Souverain, et a permis le déchaînement des passions brutales qui ont forcé le Souverain-Pontife de s'éloigner de ses Etats dans la plus vive douleur de son cœur paternel et au milieu des gémissants de toute l'Eglise catholique. Mais Dieu est aussi le Père des miséricordes infinies, et il abrègera ces jours malheureux ou rendant à Rome et à l'état son prince et son pasteur, qui y fera régner avec prudence le bon ordre, la paix et la tranquillité publique.

"Je suis convaincu que cet heureux changement des affaires comblerait de joie Votre Excellence, attendu qu'il ne saurait y avoir un souverain ni un gouvernement régulier en Europe et dans le monde entier, qui n'ait été affligé des funestes événements de Rome, et qui ne désire évidemment de voir cesser la révolte, et le Souverain-Pontife rentrer tranquillement dans les Etats ecclésiastiques, qu'il possède depuis plus de dix siècles. Toutes les puissances y sont en outre intéressées pour le bien être et la tranquillité de leurs sujets catholiques, qui veulent et avec grande raison que le Vicaire de Jésus-Christ soit tout-à-fait libre et indépendant et à l'abri de toute influence, pour qu'il puisse gouverner universellement l'Eglise catholique.

"J'aime à croire que les auteurs des graves excès que nous déplorons et ceux qui se sont laissés séduire et égaler ne tarderont pas à avouer leurs torts, et que, pleins de repentir, ils rappelleront leur Souverain, et rentreront dans l'obéissance envers lui. S'ils aiment véritablement leur patrie, ils ne sauraient avoir oublié à quel état malheureux Rome fut autrefois réduite par l'éloignement du Pape, et que la résidence du Souverain-Pontife à Rome en fait la capitale de tout l'univers catholique, et que c'est ainsi qu'elle a acquis plus de grandeur et plus d'éclat qu'au temps des Césars.

"Que Vos Excellences veuillent bien excuser cette libre manifestation de mes sentiments qui viennent du plus profond de mon cœur, et qui vous seront agréables, eu égard à l'affection que vous portez au Pontife romain."

—On lit dans le *Tempo* de Naples, du 29 décembre:

"Toute la chrétienté applaudira aux paroles suivantes qu'un ambassadeur a adressées au Saint-Père: "En souhaitant à Votre Sainteté la paix et le bonheur dont elle est si digne, nous ne sommes que les interprètes fidèles de nos gouvernements. Ils prennent en effet, si cela est possible, un plus grand intérêt encore au Pontife sur la terre étrangère que sous les dômes du Vatican. Votre cause est trop juste et trop sainte pour ne pas être regardée en pitié par Celui qui tient dans sa main puissante le sort des rois et des peuples."

**NOUVELLES ENCORE PLUS RÉCENTES DE LA VILLE DE ROME.**—Les radicaux de Rome essaient de dissimuler les craintes que leur inspire la conscience de leur faiblesse et de leur impuissance sous le récit emphatique de la prétendue fête de la *Constituante*. En réalité, il y a eu, sur les quatre heures, le 2 janvier, une promenade de troupes et de gardes civiques qui se sont rendus de la place de Venise à la place du Peuple où brillait une espèce de bûcher. De là on est monté par le Corso au Capitole, où un prêtre, l'abbé Rambaldi, a donné lecture d'une instruction du gouvernement pour la convocation des collèges électoraux. "Et voilà comment s'est terminée la fête!" dit le *Costituzionale*. Pour le *Contemporaneo*, c'est une "imposante, solennelle, magnifique démonstration, digne du peuple romain." Il n'a pas assez d'éloges, comme on s'en doute, pour le discours de l'abbé Rambaldi, dont le nom était parfaitement inconnu, mais qui s'est montré tout à fait à la hauteur de l'emploi qui lui était confié.

Tout ce bruit et tous ces accents de joie feinte n'empêchent pas que la situation ne paraisse un fardeau cruellement pénible aux vainqueurs. Ils ne le dissimulent pas: ils ont même l'air de vouloir se défendre maintenant de leur criminelle usurpation. Voici ce que contenait la *Gazette Officielle* du 31:

"La fatalité pèse de tout son poids sur notre gouvernement: la loi sur la Constituante se confesse avec franchise. Le peuple ne peut donc que donner son assentiment à des hommes qui n'hésitent pas, un million des périls de la situation, à agir avec une si grande loyauté, parce que ce peuple a le sentiment de ses droits et des devoirs qu'il a à remplir en face de la civilisation, de la patrie et de l'Italie toute entière.

"Qui oserait dire que les ministres ou les membres de la Junte cherchent à se perpétuer un pouvoir, puisqu'ils en appellent au peuple pour mettre fin à un *statu quo* désastreux? Prêts à se retirer devant la manifestation de la volonté du pays, ces hommes vraiment patriotes pourront dire, dans la sincérité de leur cœur, qu'il n'y a en dans leurs actes un pouvoir ni ambition ni hypocrisie, et leurs concitoyens, nous en sommes sûrs, ainsi que la postérité, leur rendront justice."

Les embarras vont partant croissant autour du *Gouvernement provisoire* (car c'est le titre que viennent de prendre les débris de la Junte et du ministère réunies.) Ce qui surtout les épouvante, c'est le désordre des finances et la pénurie du trésor public. Toutes les dépenses ont été exagérées par les ministres démocratiques, et les revenus diminuent chaque jour. La dette n'est pas payée, il paraît que plusieurs Evêques des provinces se refusent à payer au gouvernement l'échéance de deux cents mille écus imposés au clergé par l'acte du Saint-Père, en date du 30 octobre.

Pourquoi en effet s'acquitteraient-ils envers des rebelles d'une obligation contractée pour venir en aide à l'auguste Souverain que ces rebelles ont chassé?

### BULLE D'EXCOMMUNICATION. PIUS PP. IX.

A Nos très-aimés sujets.

"Dans cette demeure pacifique où il a plu à la divine Providence de Nous conduire, afin que Nous puissions manifester en toute liberté Nos sentiments et Nos volontés, Nous attendions, espérant qu'éclaterait le remords de Nos fils égares pour les sacrilèges et les crimes commis contre les personnes à Nous attachées (*a Noi adette*), parmi lesquelles les uns ont été tués, les autres outragés de la manière la plus barbare, ainsi que pour les sacrilèges et les crimes consommés dans Notre résidence et contre Notre personne même. Et, cependant, Nous n'avons reçu jusqu'à présent qu'une stérile invitation de retourner dans Notre capitale, sans qu'on ait même prononcé une parole de condamnation contre les attentats que Nous voulons de rappeler et sans la moindre garantie qui puisse Nous donner quelque assurance contre les fureurs et les violences de cette bande de forcenés dont le despotisme barbare tyrannise encore Rome et l'Eglise. Nous attendions, espérant que les protestations et les décrets émanés de Nous rappelleraient à leurs devoirs de sujets et de fidélité ceux qui, dans la capitale même de nos Etats, ont ces devoirs en mépris et les foulent aux pieds. Mais, au lieu de ce retour, un nouvel acte, plus monstrueux encore, d'hypocrite félonie et de véritable rébellion, audacieusement commis par eux, est venu combler la mesure de notre douleur et exciter en même temps notre juste indignation, comme il contristera l'Eglise universelle. Nous voulons parler de cet acte détestable sous tous les rapports par lequel on a prétendu ordonner la convocation d'une soi-disant assemblée générale de l'état romain, par un décret du 29 décembre dernier, dans le but de déterminer de nouvelles formes politiques à établir dans les Etats pontificaux. Entassant ainsi iniquité sur iniquité, les auteurs et fauteurs de l'anarchie démagogique s'efforcent de détruire l'autorité temporelle du Pontife romain sur les domaines de la sainte Eglise, en supposant et en cherchant à faire croire que son souverain pouvoir est sujet à controverse et dépend du caprice des factions, si irrésistiblement fondé qu'il soit sur les droits les plus antiques et les plus solides, et bien qu'il soit vérifié, reconnu et défendu par toutes les nations.

"Nous épargnerions à notre dignité l'humiliation d'insister sur tout ce que renferme de monstrueux cet acte abominable et par l'absurdité de son origine, et par l'illégalité de ses formes, et par l'impunité du fait; mais il appartient certes, à l'autorité apostolique dont, quoique indigne, nous sommes investis, et à la responsabilité qui nous lie, par les serments les plus sacrés, devant le Tout-Puissant, non seulement de protester comme nous le faisons, de la manière la plus énergique et la plus efficace contre cet acte, mais encore de le condamner à la face de l'univers, comme un attentat énorme et sacrilège commis au préjudice de notre souveraineté, attentat qui mériterait les châtimens portés par les lois divines, aussi bien que par les lois humaines.

"Nous sommes convaincu qu'à la réception de cette impudente invitation, vous aurez été saisi d'une sainte indignation, et que vous aurez répondu bien loin de vous une protestation si inique et si criminelle. Néanmoins, afin qu'aucun de vous ne puisse prétexter d'avoir été trompé par des séductions fallacieuses et par les prédications des doctrines subversives, ni d'avoir ignoré ce que trament les ennemis de tout ordre, de toute loi, de tout droit, de toute véritable liberté et de votre félicité même, Nous voulons aujourd'hui de nouveau élever et répandre Notre voix de telle sorte qu'elle vous rende parfaitement certains de l'ordre absolu par lequel Nous vous défendons, quels que soient d'ailleurs votre rang et votre condition, de prendre aucune part aux réunions qu'on oserait faire pour l'élection des individus à envoyer à l'Assemblée condamnée. En même temps, Nous vous rappelons que cette défense absolue que Nous vous signons est sanctionnée par les Décrets de Nos prédécesseurs et des conciles, et spécialement du très-saint Concile de Trente (*Sess. xxii, c. xi De Refor.*), dans lesquels l'Eglise, à diverses reprises, a formé ses censures, et principalement l'excommunication majeure qu'encourt, sans qu'il soit besoin d'aucune déclaration, quiconque ose se rendre complice d'un attentat quel qu'il soit contre la souveraineté temporelle des Souverains Pontifes romains, comme Nous déclarons que l'on a déjà malicieusement encouru tous ceux qui ont contribué (*Tutti coloro che hanno dato opera*) à l'acte susdit et aux actes précédents accomplis au détriment de la même souveraineté, ou qu'ils ont quelque autre manière et sous de faux prétextes, ont troublé, violé et usurpé Notre autorité. Mais, si nous nous sentons obligé par devoir de conscience de préserver et de défendre le sacré dépôt du Patrimoine de l'Eglise de Jésus-Christ confié à Nos soins, et d'employer pour cela le glaive d'une juste sévérité que Dieu même, Notre Juge, Nous a donné pour cet usage, Nous ne pouvons pas cependant oublier jamais que Nous tenons sur la terre la place de Celui qui, même dans l'exercice de sa justice, ne laisse pas d'être miséricordieux. Elevant donc Nos mains au Ciel, en lui remettant et lui recommandant de nouveau cette si juste cause, qui est sa cause bien plus que la Notre et en Nous déclarant de nouveau tout prêt, avec l'aide de sa grâce puissante, à boire jusqu'à la lie, pour la défense et la gloire de l'Eglise catholique, le calice des persécutions que Lui-même a voulu boire le premier pour le salut de cette Eglise. Nous ne cessons pas de le supplier et de le conjurer, afin qu'il daigne dans sa bonté exaucer les ardentes prières que Nous lui adressons le jour et la nuit pour la conversion et le salut des égares. Aucun jour certainement ne se lèvera pour Nous plus joyeux que le jour où il Nous aura donné de voir rentrer dans le bercail du Seigneur ceux de Nos fils d'où Nous venions aujourd'hui tant de tribulations et d'amertumes. L'espérance de voir bientôt d'un si heureux jour est fondée en Nous par la pensée de l'universalité des prières qui, unies à Nos vôtres, montent au Trône de la divine miséricorde, des lèvres et du cœur de tous les fidèles.